

Accompagnement à la négociation

Au niveau du CE comme des délégations syndicales, les situations de négociation dans l'entreprise et les thèmes se multiplient. Certains sont d'ailleurs obligatoires : GPEC, égalité salariale, pénibilité,...

La loi a largement ouvert la voie aux dérogations et brisé le principe de faveur des niveaux décentralisés (entreprise, établissement) sur celui de la branche. Vous n'êtes pas tous aguerris et, dans tous les cas, prendre du recul est une précaution utile avant de s'engager.

Nous enrichissons votre « boîte à outils » de négociateur, contribuons à améliorer vos méthodes, clarifier et ordonner vos revendications. Les risques ou effets pervers seront identifiés pour une bonne anticipation.

Notre expérience sert la définition de votre stratégie et accompagne la réflexion collective. Conforté par nos compétences techniques, vous ne laissez plus la main à votre direction et cela

fait une différence. Nous intervenons sur les négociations spécifiques (intéressement, télétravail, GPEC, égalité professionnelle, accord de méthode,...) mais pouvons aussi vous aider à préparer la négociation annuelle obligatoire.

Témoignage

« L'accord de méthode a permis de gérer une fermeture de site sur plusieurs années et d'articuler la baisse d'activité avec le reclassement progressif de 75% des salariés avant la notification de leur licenciement. Les compétences techniques de l'expert ont permis de trouver des mécanismes efficaces et de convaincre la direction ».

« L'appui de l'expert a permis au CE de travailler sur des simulations chiffrées et d'intervenir sur le choix des critères pour définir les règles de calcul de notre intéressement. Tout le monde s'y est retrouvé et nous sommes parvenus à un accord unanime ».

ALINEA